

LES ATELIERS DE MI-MANDAT

DE L'ASSOCIATION DES
MAIRES DU CANTAL



L'analyse financière

ou

*Comment (re)trouver des marges de manœuvre
pour investir dans une période inflationniste ?*

Philippe BAETEMAN (LBP/BFI/Direction des Études)



Direction des Études LBP

Équipe de 7 personnes au niveau du siège. Les réalisations

01 Une douzaine de publications chaque année

- Eclairages utiles aux décideurs locaux et territoriaux
- Travaux « à la pointe » en finances locales
- Réalisés majoritairement en partenariat : associations d'élus, I4CE, ODAS, FNTF...

02 Des actions de valorisation de nos travaux

- Conférences de presse, interviews, manifestations nationales et régionales, réunions grands clients (DR), formations, webinaires...
- Nombreuses sollicitations institutionnelles
- Mise en ligne systématique sur notre site internet et relai réseaux sociaux

03 Des études individuelles pour les grands clients

- Présentation individualisée aux décideurs locaux, en appui de nos directions commerciales

04 Des publications internes à destination de notre réseau

- Actualité législative/réglementaire, réformes...

Direction des Études LBP : les publications 2023

Publications LBP



Publications en partenariat



Préambule à l'analyse financière

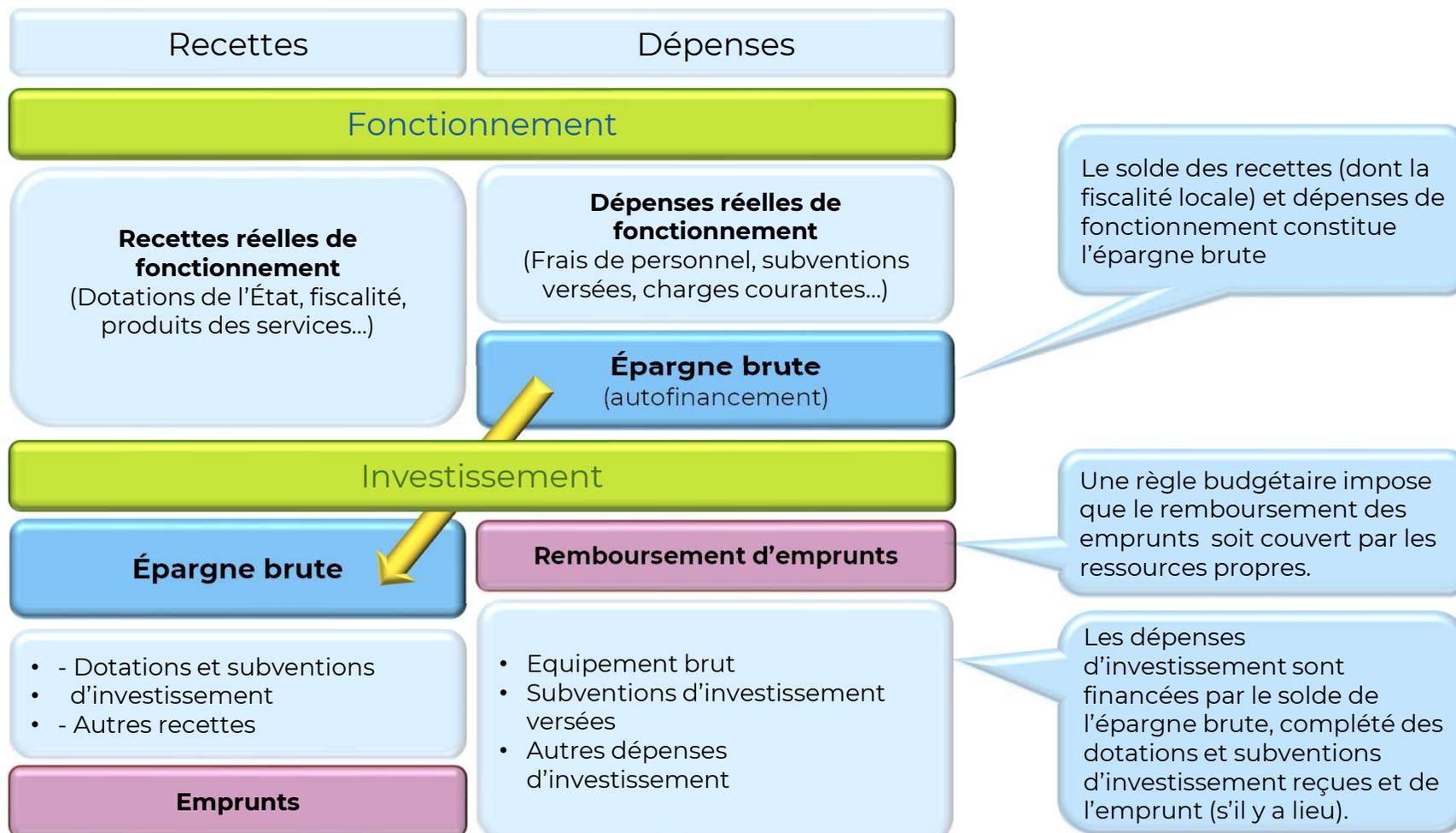
Apprécier les contraintes et les marges de manœuvre financières et fiscales de sa collectivité et déterminer les leviers possibles

- quel niveau d'épargne (autofinancement) ?
- quelle « capacité » fiscale ?
- quelle « capacité » d'endettement ?
- quelle « dépendance » aux financements externes ?
- quelles capacités d'action sur le bilan (actifs cessibles, niveau de trésorerie ?)
- etc.

Arbitrer :

- entre les projets
- entre les moyens de les financer

Rappel : le schéma d'équilibre budgétaire



1. Les déterminants de l'autofinancement

Les dépenses de fonctionnement

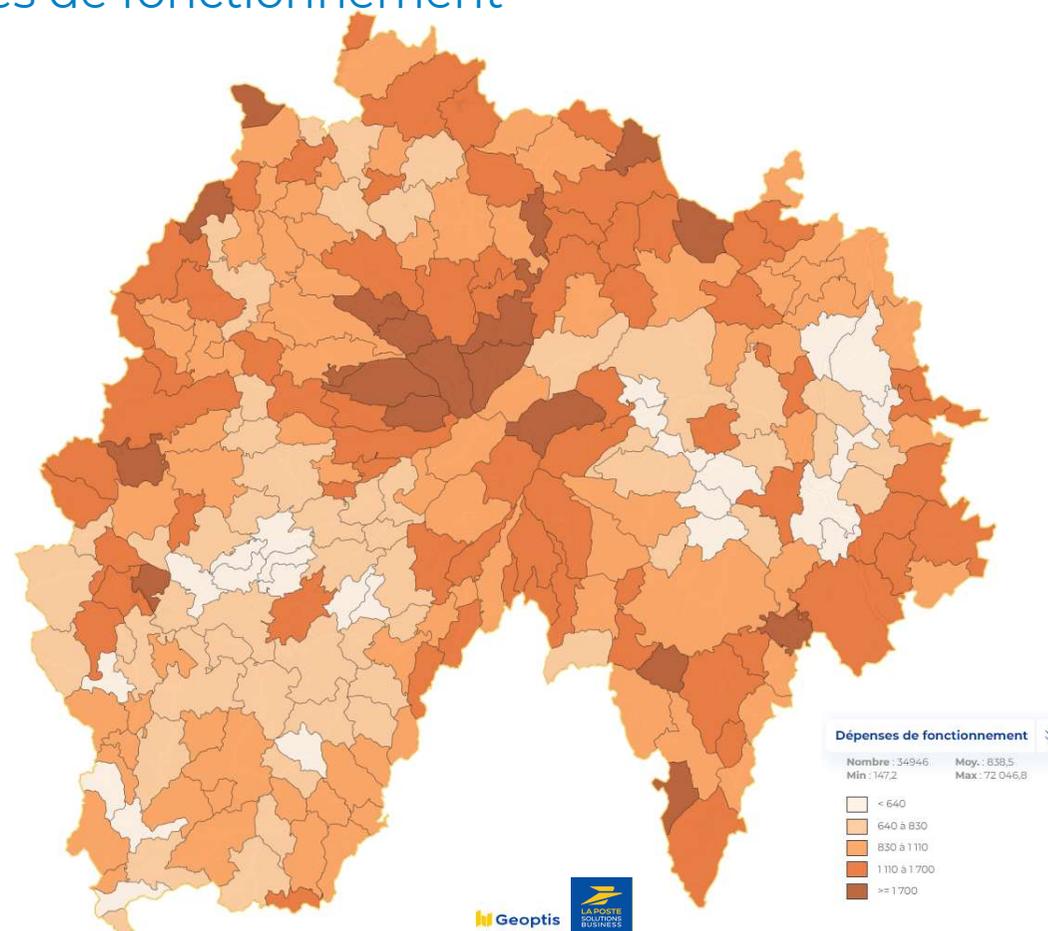
Le volume des **dépenses de fonctionnement** permet d'appréhender le niveau des charges supporté par la collectivité:

- c'est un «indicateur de coût»,
- il constitue également une mesure de l'offre de services destinée à la population.

Le niveau de ces dépenses doit être relativisé par l'existence de charges « hors budget », c'est-à-dire portées, par exemple, par une structure intercommunale, un budget annexe ou un prestataire public ou privé.

4 grands types de dépenses de fonctionnement :

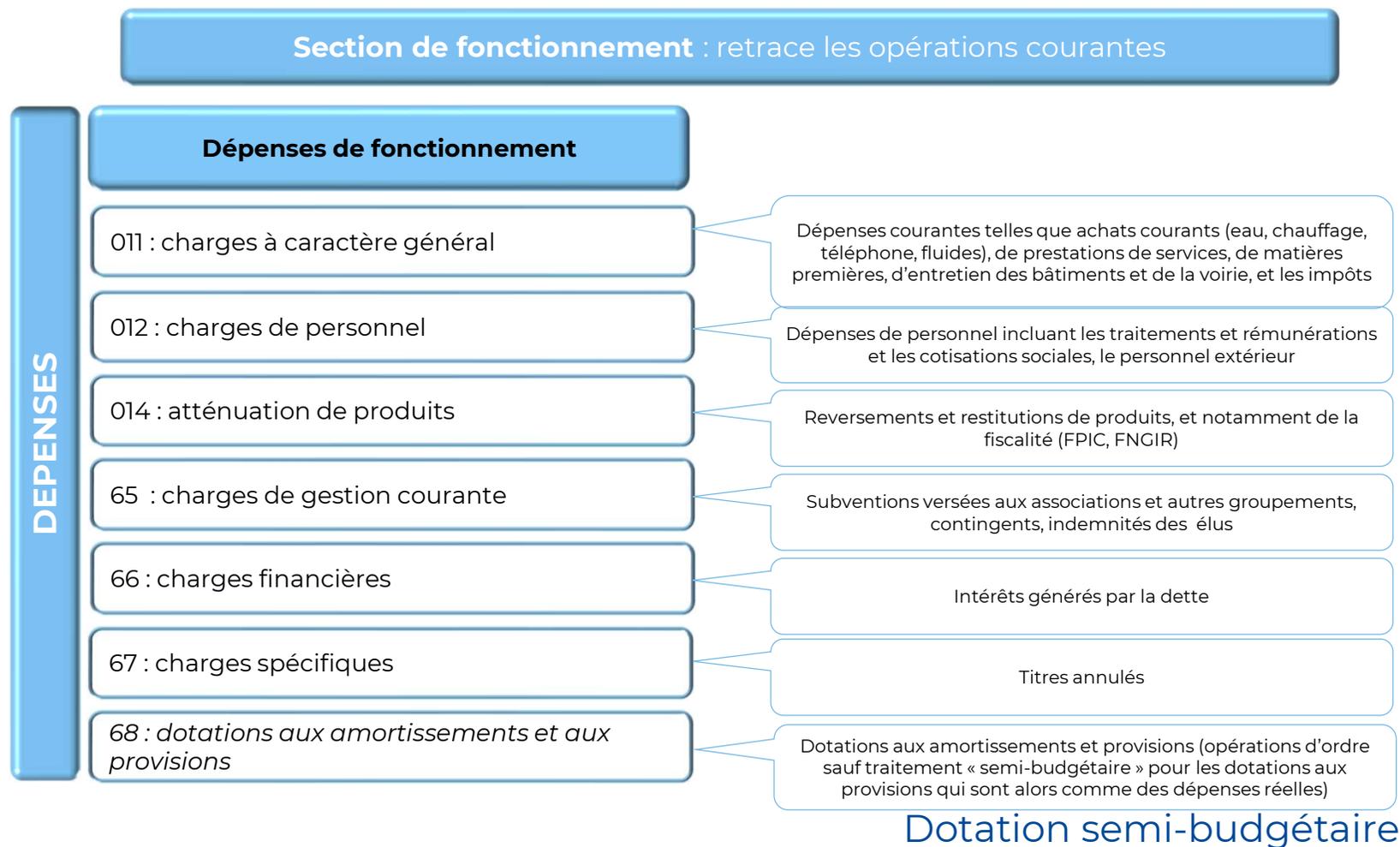
- [les dépenses structurelles](#)
- [les dépenses d'intervention](#)
- [les charges financières,](#)
- et [les autres dépenses](#)



Source : DGFIP, comptes de gestion 2022 (BP), Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS

1. Les déterminants de l'autofinancement

Les dépenses de fonctionnement

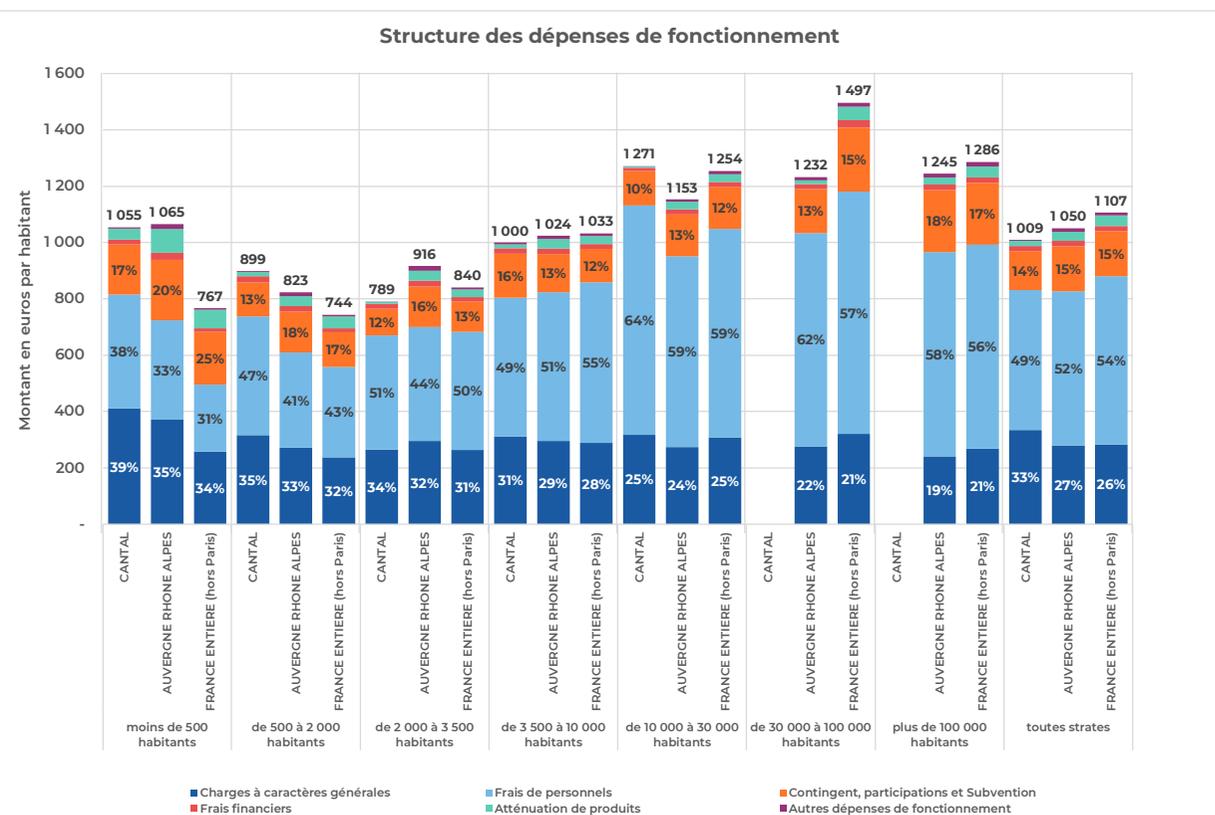


1. Les déterminants de l'autofinancement

Les dépenses de fonctionnement

Analyse de la structure : RIGIDITÉ DES DÉPENSES

Fortement dépendante de la taille de la commune et des compétences gérées en direct.



- **Les dépenses de personnel (CH12)** : 1^{er} poste de dépenses des collectivités (de 38 % à 64 % des dépenses de fonctionnement pour les communes du Cantal). La collectivité dispose de marges de manœuvre limitées quant à l'évolution de ces charges.
- Leur volume doit être relativisé par les **charges transférées à la structure intercommunale** et différents modes de gestion (régie directe, délégation, ...).
- **Les charges à caractère général (CH11)**: second poste de dépenses (de 25 % à 39 % pour les communes pour les communes du Cantal)
- **Les autres charges de gestion courante (65)** (de 10 % à 17 % pour les communes du Cantal)
- **Atténuation de produit (CH14)** : principalement AC versée, FNGIR, FPIC, etc.
- **Les frais financiers (66)** représentent entre 2 % et 3 % des dépenses de fonctionnement pour les communes

1. Les déterminants de l'autofinancement

Les dépenses de fonctionnement

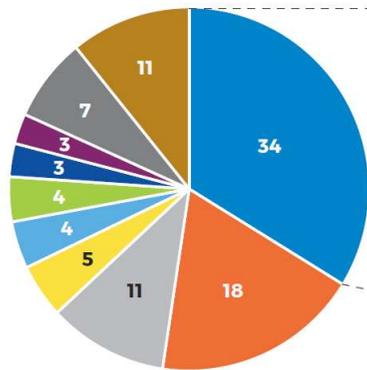
Analyse de la dynamique : **IMPACT DE L'INFLATION ET DES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES**, plusieurs facteurs d'évolution à prendre en compte

Les dépenses de personnel : l'effet-prix (mesures de revalorisation de l'indice de la fonction publique (pour rappel : hausse en 07/2022 : +3,5 %, 07/2023 : +1,5 %, 01/2024 : +5 points d'indice), Glissement vieillesse technicité,...), l'effet-volume (importance des effectifs ...)

Les charges à caractère général : l'effet-volume (modification des volumes d'achats), inflation, ...

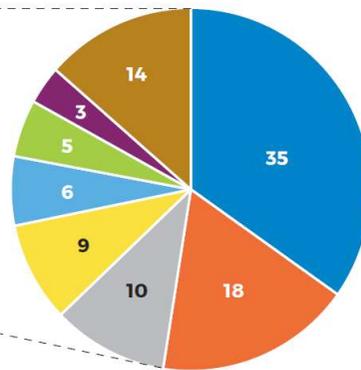
Décomposition des charges à caractère général des communes

© La Banque Postale



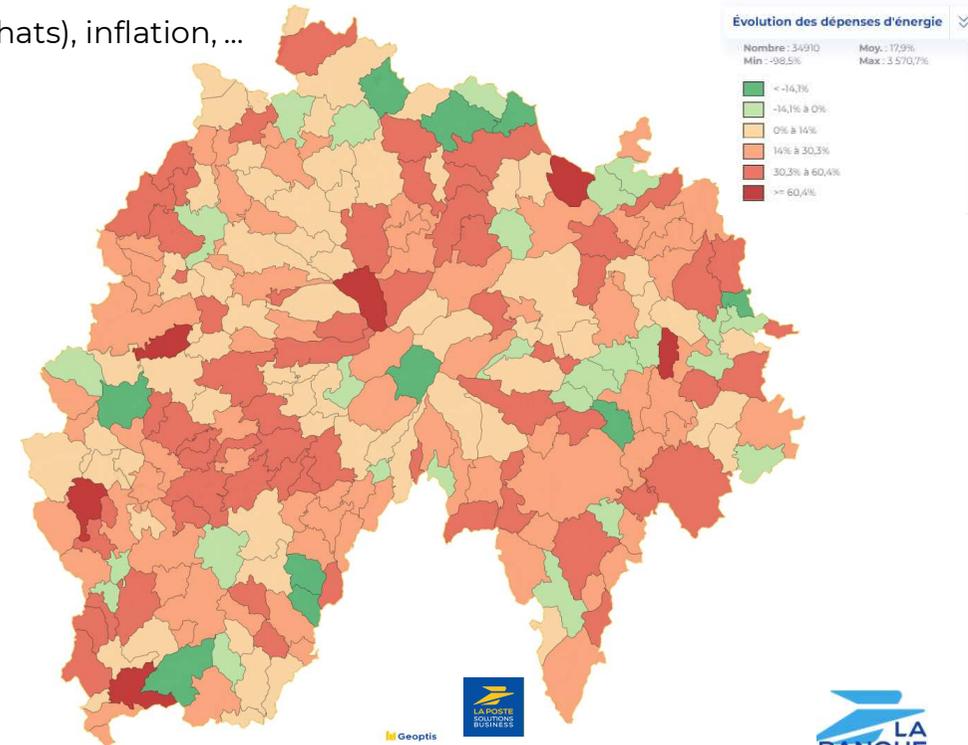
Décomposition des achats des communes

© La Banque Postale



- Achats non stockés de matières et fournitures
- Entretien et réparations
- Contrats de prestations de services
- Achats d'études, prestations de services
- Locations
- Publicité, publications, relations publiques
- Primes d'assurance
- Impôts et taxes
- Divers services extérieurs (frais gardiennage, nettoyage,...)
- Autres
- Energie-électricité
- Fournitures d'entretien et de petit équipement
- Alimentation
- Combustibles et carburants
- Eau et assainissement
- Chauffage urbain
- Fournitures scolaires
- Autres

Source : Balances DGFIP 2021 des communes, budgets principaux



Source : DGFIP, comptes de gestion 2022 (BP), Traitements La Banque Postale
 Carte réalisée avec GEOPTIS

1. Les déterminants de l'autofinancement



Identifier des marges de manœuvres

Sur les frais de personnel :

Des contraintes ...

- premier poste de dépenses des communes
- taux d'encadrement obligatoire dans certains domaines (encadrement des enfants ...)
- une volonté politique de fournir des services à la population

Comment optimiser ce poste ?

- Mutualisation du personnel municipal avec celui de l'agglomération : refacturation d'une partie des frais de personnel à l'intercommunalité
- Mutualisation du personnel intercommunal : mise à disposition partielle d'agents de l'intercommunalité à la commune sur des missions définies (évite de recruter un agent sur le budget de la commune)
- Externalisation de certaines missions : entretien des espaces verts, de la voirie (mais attention aux coûts induits par le recours à des prestataires)
- Refacturation des « frais d'administration » aux budget annexes : il est possible (et même nécessaire pour les SPIC, dans une logique de transparence des coûts, de « refacturer » une partie du personnel municipal avec des règles précises et transparentes.
- Réorganisation des services : utiliser les nouvelles technologies afin de gagner en efficacité
- Non remplacement d'agents partants en retraite... mais cela n'est pas toujours possible.
Bien évaluer le non-remplacement d'un agent

1. Les déterminants de l'autofinancement

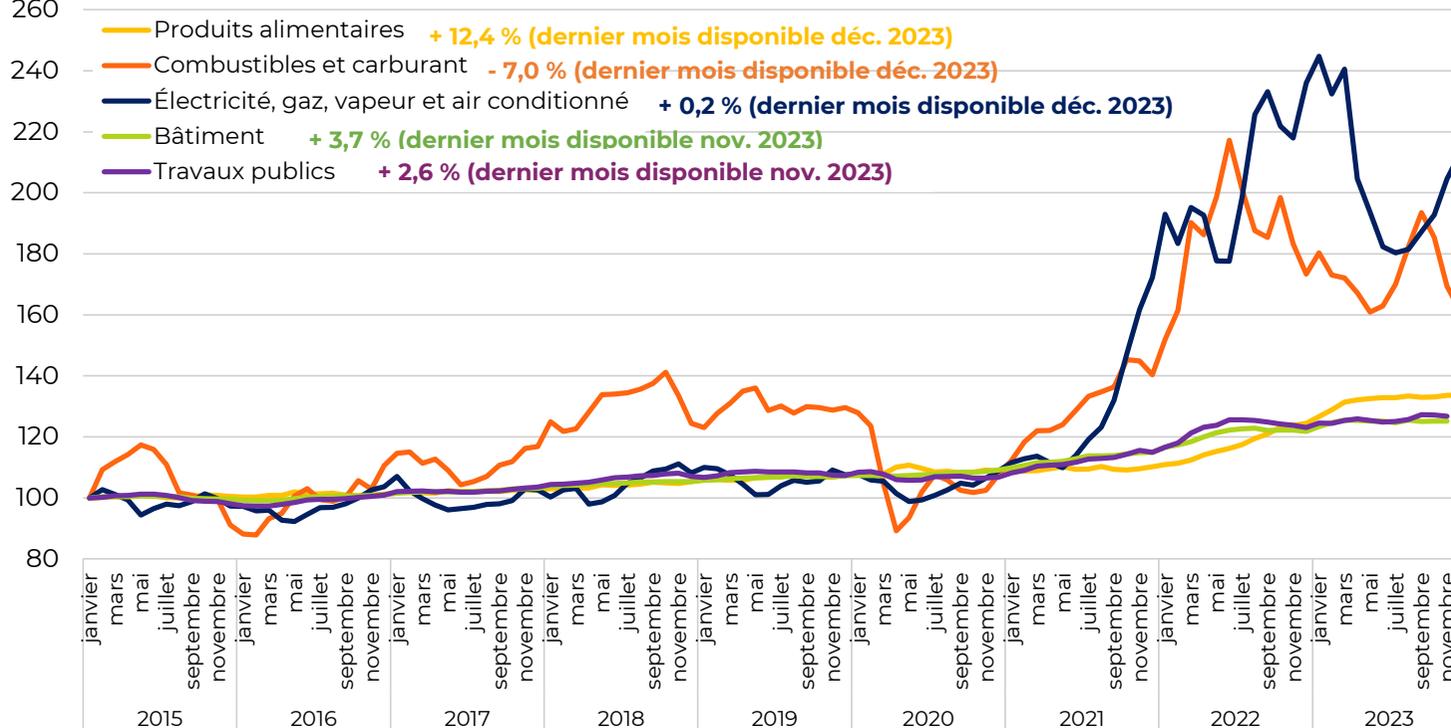
Les dépenses de fonctionnement

Analyse de la dynamique : **IMPACT DE L'INFLATION**

Les dépenses d'intervention : indemnités des élus (mêmes évolutions que pour le CH12), contributions obligatoires (SDIS si pas transféré, participation aux syndicats intercommunaux (hors SPIC), etc.), subventions (associations, équilibre budgets annexes SPA, etc.)

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

France - Prévisions d'inflation (IPCH, %)			
	2022	2023	2024
Banque de France			2,5
Commission européenne	5,9	5,7	3,0
FMI			2,5
Gouvernement (LF 2024) - IPC	5,2	4,9	2,6

1. Les déterminants de l'autofinancement



Identifier des marges de manœuvres

Sur les achats :

Des constats ...

- Après des baisses régulières ces dernières années, le chapitre 011 « charges à caractère général » progresse à la hausse
- Une partie de dépenses qui demeure souvent incompressible (charges de chauffage ...)
- Les dépenses d'entretien non suffisantes ayant un impact financier plus important à terme

Optimiser ses achats :

- Mutualiser / se regrouper pour certains achats : avec l'intercommunalité ou d'autres communes via un groupement d'achats, avec l'UGAP
 - les collectivités locales sont liées entre elles
 - Bien identifier le besoin en amont
- Ré-interroger chaque poste de dépenses :
 - Quelle couverture sur les contrats d'assurances (bâtiment, personnel ...)
 - Quels abonnements avec les différents prestataires (téléphone, presse, assistance juridique ...)
- Négocier avec les prestataires

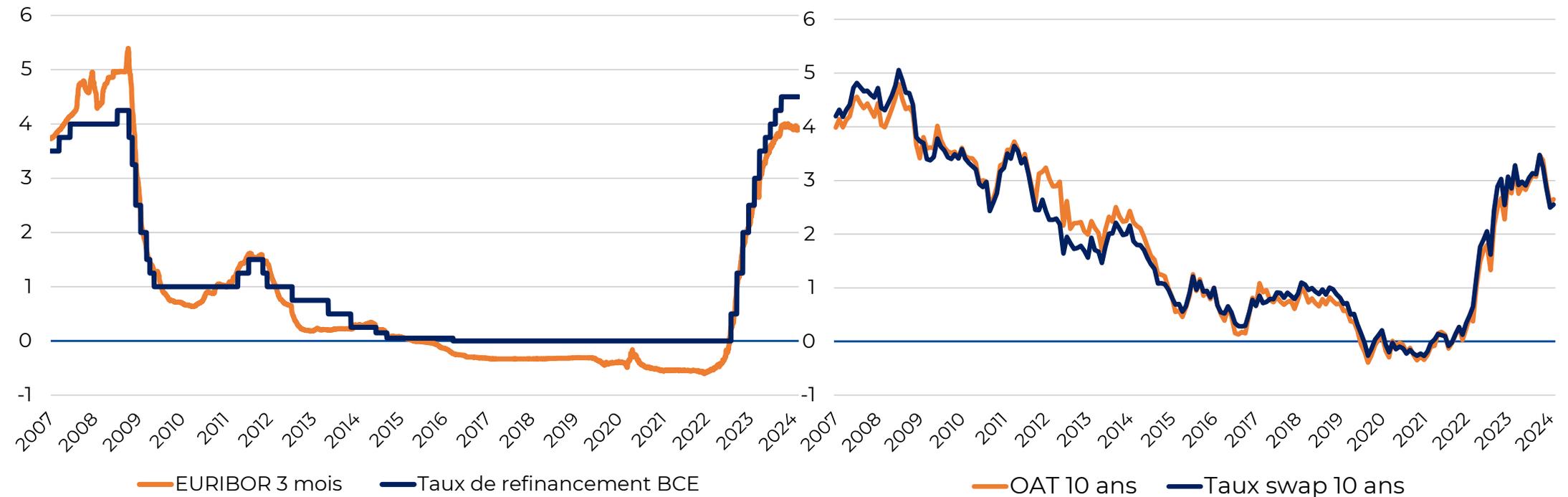
1. Les déterminants de l'autofinancement

Les dépenses de fonctionnement

Les intérêts de la dette : niveau des taux d'intérêt, techniques d'optimisation de la dette, niveau d'endettement

Euribor 3 mois et taux directeurs BCE (%)

OAT 10 ans et taux de swap EUR 10 ans (%)



Source : LSEG Datastream

1. Les déterminants de l'autofinancement

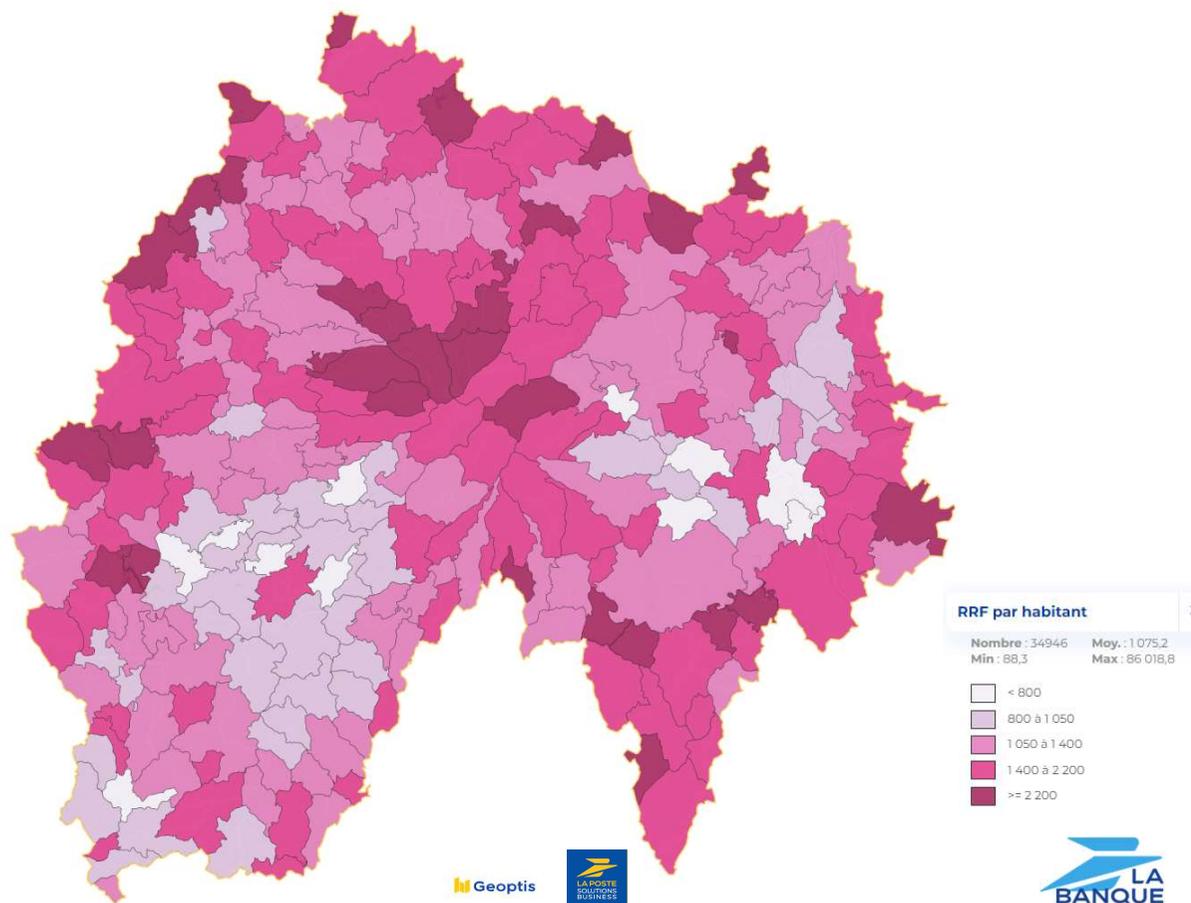
Les recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes de fonctionnement donne une idée des **ressources** dont la collectivité dispose pour financer ses interventions.

L'analyse de ce poste pour la collectivité ainsi que les éventuelles comparaisons doivent prendre en compte certains facteurs : économiques (type d'entreprises sur le territoire: industrielles...), sociaux (revenu moyen par habitant), géographiques (collectivité urbaine ou rurale), etc. qui sont à l'origine de nombreux écarts.

Les recettes de fonctionnement des collectivités se composent essentiellement :

- des ressources à caractère fiscal comprenant notamment les contributions directes et les reversements de fiscalité,
- des dotations et participations, dont celles accordées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement pour le bloc communal) et les compensations fiscales,
- des ressources provenant des services et du domaine,
- et des autres recettes dont font partie les éventuelles recettes exceptionnelles.

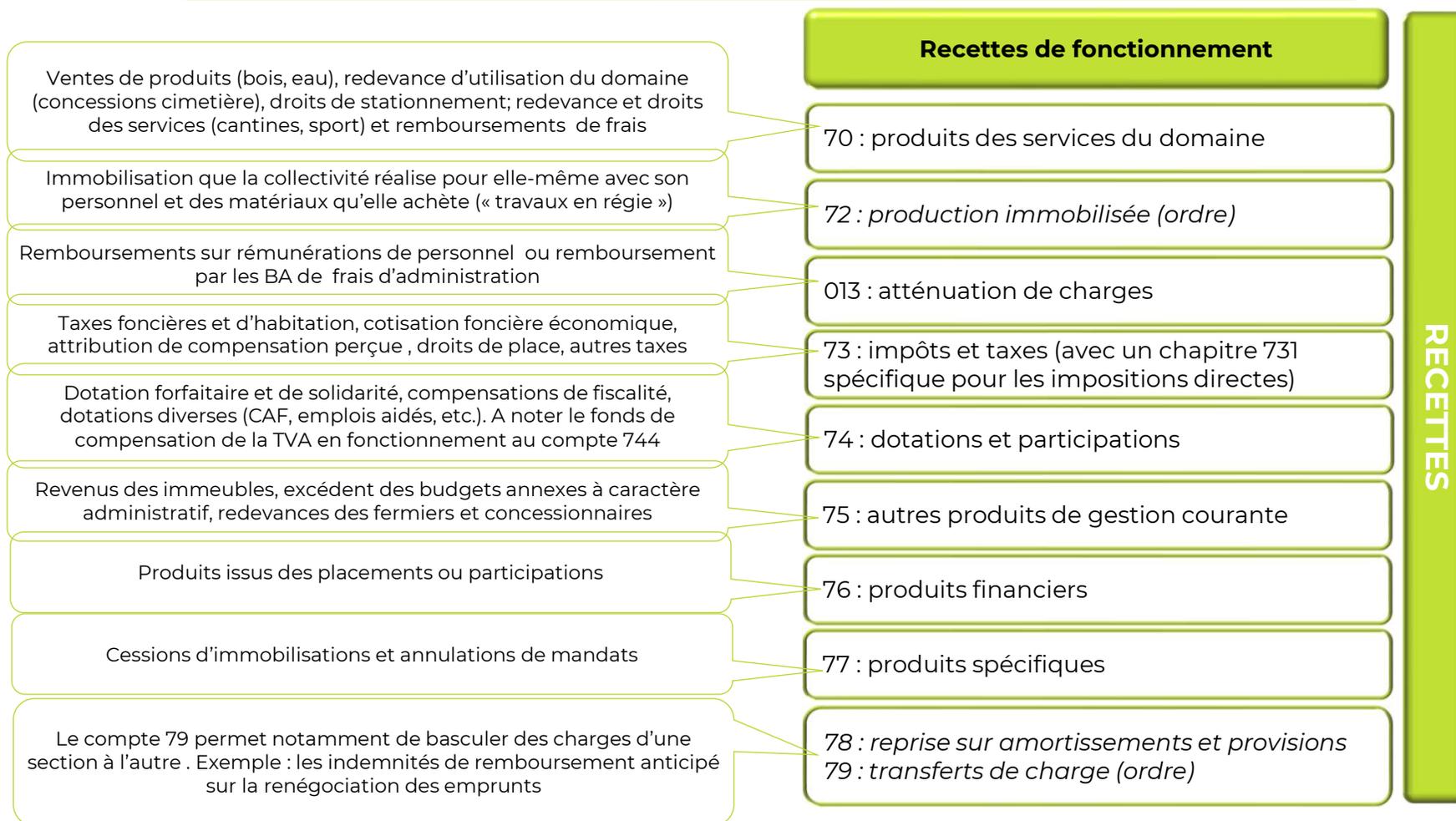


Source : DGFIP, comptes de gestion 2022 (BP), Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS

1. Les déterminants de l'autofinancement

Les recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement : retrace les opérations courantes

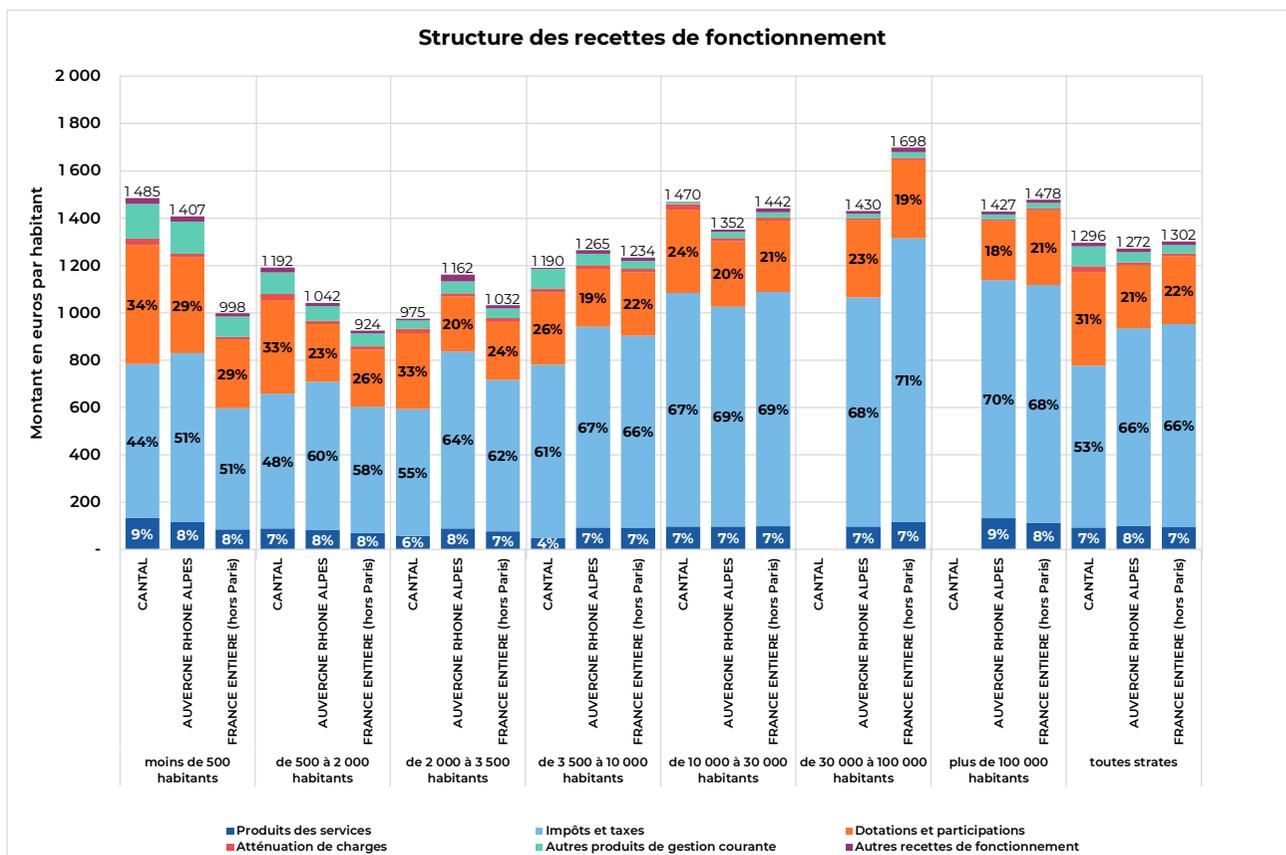


1. Les déterminants de l'autofinancement

Les recettes de fonctionnement

Analyse de la structure :

la répartition entre les différents types de recettes communales apporte un réel éclairage sur la nature des moyens financiers de la collectivité



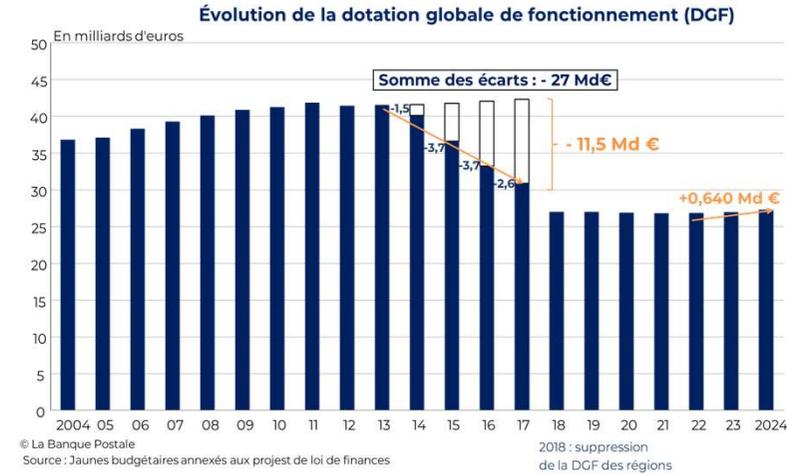
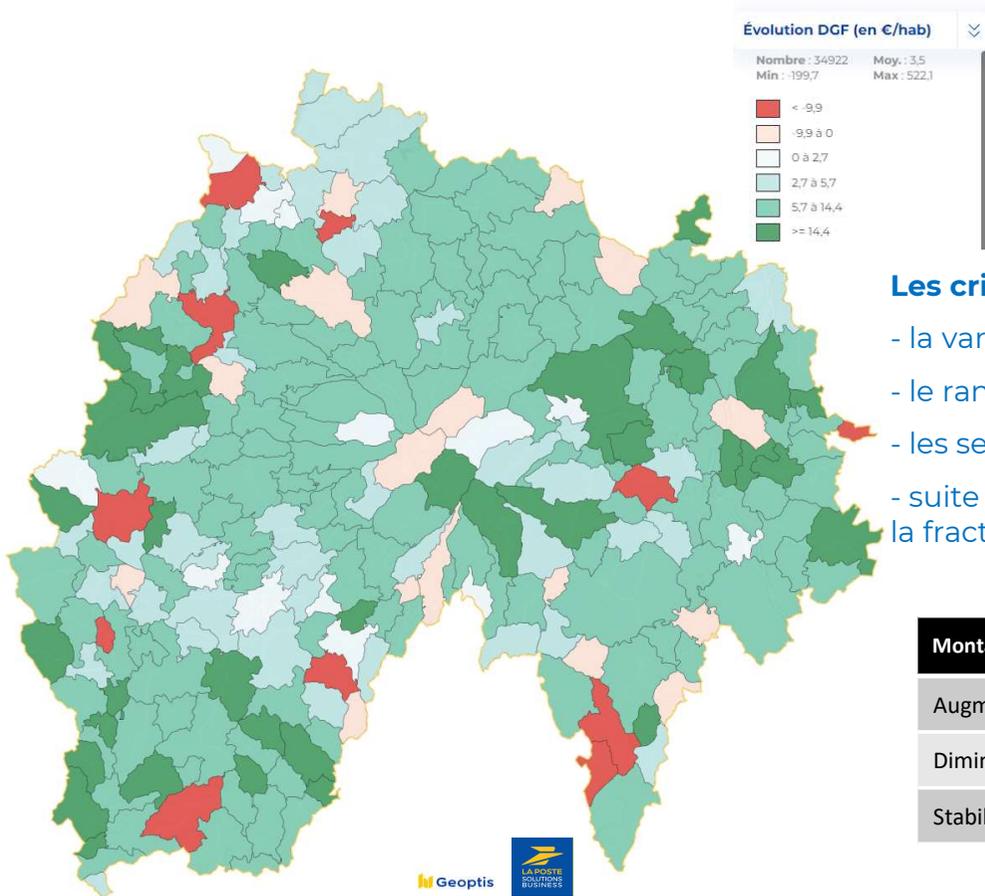
- **Le poste « Impôts et taxes »** joue un rôle essentiel dans les recettes communales. Il représente très souvent plus de la moitié des recettes de fonctionnement (de 44 % à 67 % pour les communes)
- **Dotations et participations :** les dotations constituent le concours le plus important de l'Etat. Elles ont pour objectif de doter la collectivité d'une ressource évolutive, de préserver l'équilibre du budget et de mettre en place des mécanismes de péréquation. Elles représentent de 24 % à 34 % pour les communes.
- **Les produits des services et du domaine :** ressource limitée comparée aux autres, leur poids se situe autour de 4 % à 9 %.

Source : DGFIP – Comptes de gestion (BP) 2022, traitements La Banque Postale

1. Les déterminants de l'autofinancement

Les recettes de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) :



Les critères impactant le calcul de la DGF

- la variation de la population DGF (INSEE+RS)
- le rang de classement (D.S.R. cible, D.S.U.C.S.)
- les seuils d'éligibilité (potentiel fiscal ou financier par habitant, effort fiscal...)
- suite à la suppression de la TH, modification des indicateurs financiers → impact de la fraction de correction sur le potentiel fiscal et l'effort fiscal

Montant en €/hab.	France entière (nb communes)	Cantal (nb communes)	France entière (€/hab.)	Cantal (€/hab.)
Augmentation	29 979	217	5,56	8,41
Diminution	4 889	28	-3,16	-17,15
Stabilité	153	1	0,00	0,00

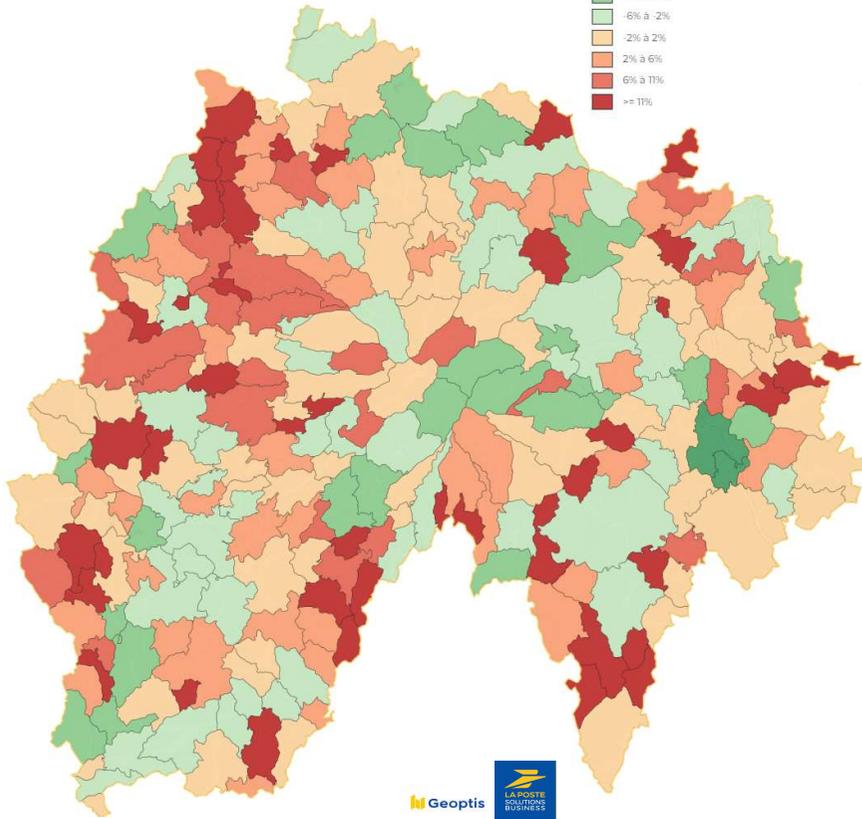
Source : DGCL 2023 et 2024, Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS

1. Les déterminants de l'autofinancement

Les recettes de fonctionnement

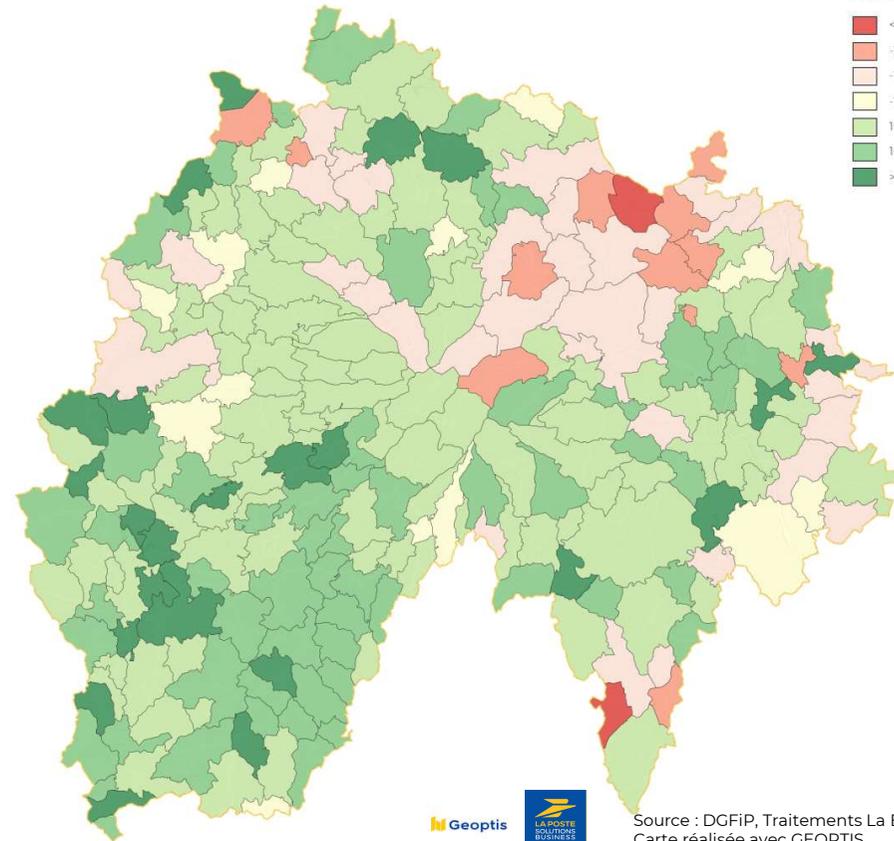
La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

**Effet de la fraction de correction
du potentiel financier à terme**



Source : DGFiP, Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS

**Effort fiscal des communes
Effets de la suppression de la fraction de correction**



Source : DGFiP, Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS

1. Les déterminants de l'autofinancement

Les recettes de fonctionnement

Analyse de la dynamique

« Impôts et taxes » - Le vote des taux 2024

Les recettes fiscales avec pouvoir de taux perçues par les communes

Taxes

Leviers¹

Taux²

Bases

Taxe sur le foncier bâti (TFB)

Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Cotisation Foncière des entreprises (CFE)

Possible

Hausse forfaitaire³ :

- Après 7,1 % en 2023

+ 3,9 % en 2024

+ évolution physique

**Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)
et sur les logements vacants (THLV)**

déliaison dérogatoire si taux < 75 % de la moyenne

majoration « zones tendues (la THLV ne s'applique pas alors)

Possible
depuis 2023

Hausse forfaitaire+ évolution
physique

+ fiscalité indirecte avec pouvoir de taux ou possibilité de moduler des tarifs : TEOM, taxe de séjour, prélèvements sur le produit des jeux, taxe sur les remontées mécaniques...

¹ à appréhender au regard de la situation de la collectivité

² voir avec les règles de plafonnement et de lien avec le GFP (le taux de foncier bâti devient le taux pivot après suppression de la TH)

³ hors locaux professionnels

1. Les déterminants de l'autofinancement

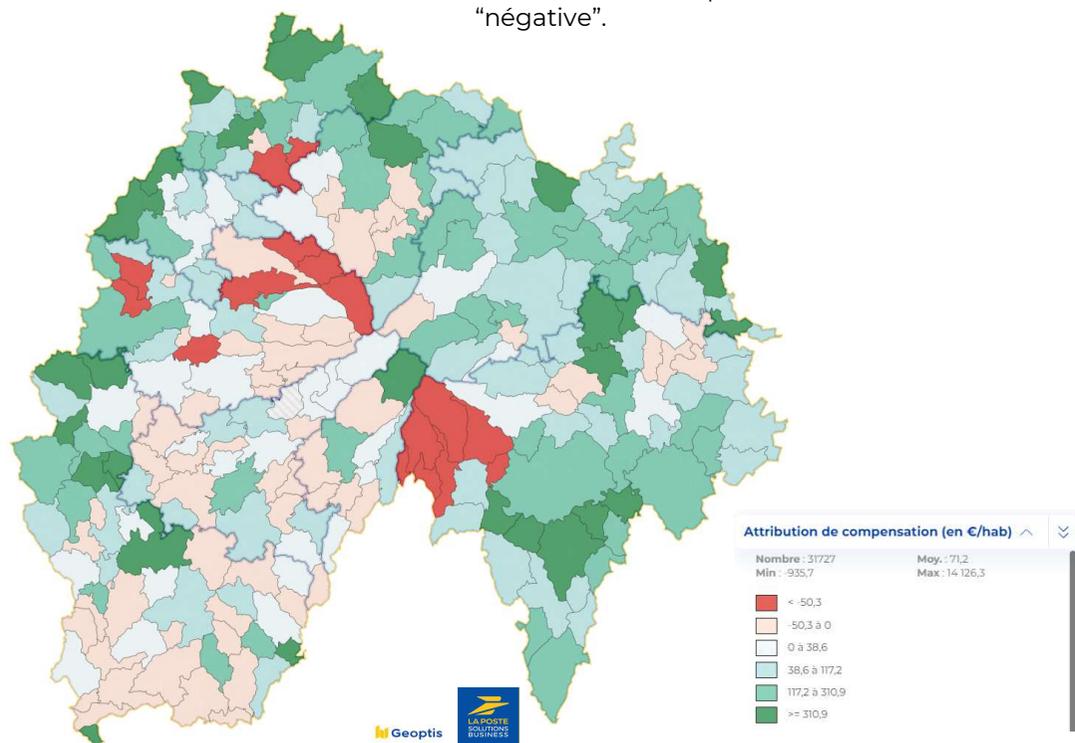
Les recettes de fonctionnement

Zoom sur le lien avec le GFP de rattachement :

Dans le cas où les transferts opérés par la collectivité au groupement sont supérieurs aux ressources transférées, la collectivité verse au groupement une attribution de compensation dite AC "négative".

La Dotation de solidarité communautaire est obligatoire pour les Métropoles (hors MGP) et les Communautés Urbaines. Les règles de versement de la DSC sont définies dans le pacte financier et fiscal.

Pas de DSC versé par les GFP.



Source : DGFIP, comptes de gestion 2022 (BP), Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS

1. Les déterminants de l'autofinancement

Les recettes de fonctionnement

La tarification des services

Certains services (cas des budgets annexes de SPIC) ont l'obligation d'être à l'équilibre (exemple : « l'eau paye l'eau »). Le montant de la tarification doit permettre de couvrir les charges de fonctionnement et d'investissement.

D'autres, peuvent nécessiter une participation des finances de la communes (subvention d'équilibre dans le cas d'un budget annexe de SPA) en plus de la facturation aux utilisateurs, comme par exemple le service de « restauration scolaire ».

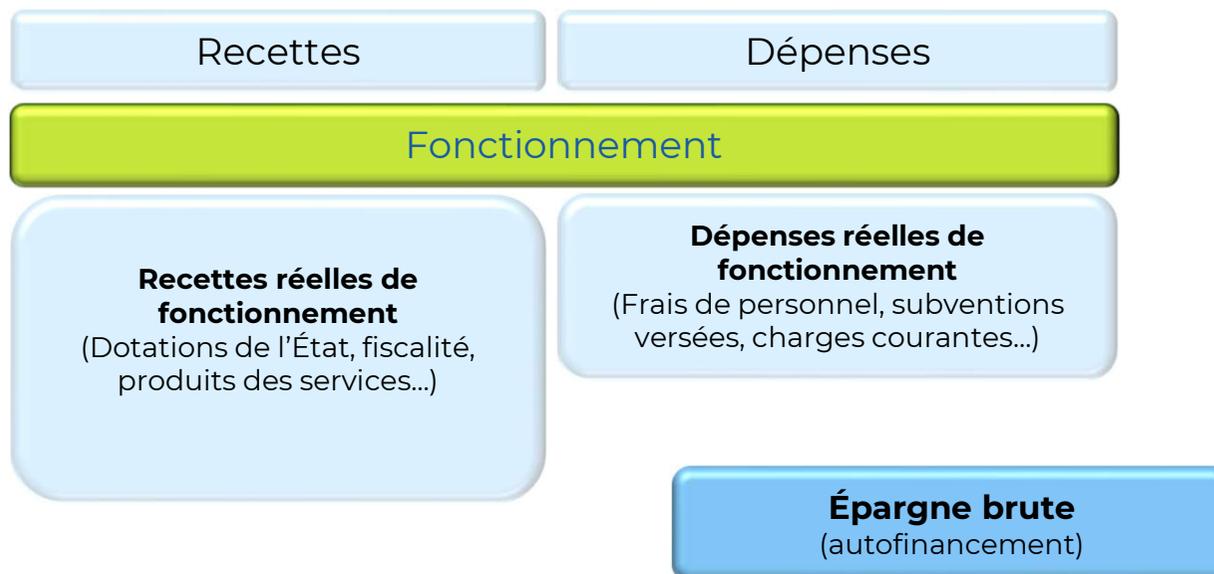
Ceci suppose d'analyser le coût du service en terme :

- De personnels,
- D'achats de prestation (repas préparés ou aliments),
- De frais d'entretien des locaux (chauffage, éclairage, nettoyage, assurance, réparation, etc.). Pas forcément facile à estimer si locaux partagés.

En période inflationniste, la commune doit faire le choix entre :

- Répercuter les différentes augmentations sur le tarif,
- Prendre en charge les hausses,
- Ou mixte des deux.

1. Les déterminants de l'autofinancement



1. Les déterminants de l'autofinancement

Les soldes d'épargne

(1) Recettes de gestion : recettes de fonctionnement hors produits financiers et produits exceptionnels

(2) Dépenses de gestion : dépenses de fonctionnement hors charges financières et charges exceptionnelles

(3 =1-2) Épargne de gestion : solde des recettes et dépenses de gestion. Indicateur de maîtrise du fonctionnement courant.

+ (4) Résultat financier

+ (5) Résultat exceptionnel (hors cessions)

(3+4+5 = 6) Épargne brute (hors cessions) : solde des recettes et dépenses de fonctionnement.

Ce solde est affecté prioritairement à l'amortissement de la dette.

(7) Amortissement du capital courant : il correspond au remboursement en capital de la dette.

Ce poste doit être retraité des opérations de gestion active de la dette et de la trésorerie.

(8 =6-7) Épargne nette (hors cessions): épargne libérée par la collectivité pour financer ses programmes d'investissement

Taux d'évolution des recettes et dépenses de gestion



L'effet de ciseau entre recettes et dépenses ne se traduit pas obligatoirement une baisse de l'épargne, mais signifie que l'évolution des dépenses progresse plus vite que l'évolution des recettes.

Une épargne brute négative ne peut être durable

1. Les déterminants de l'autofinancement

Les soldes d'épargne

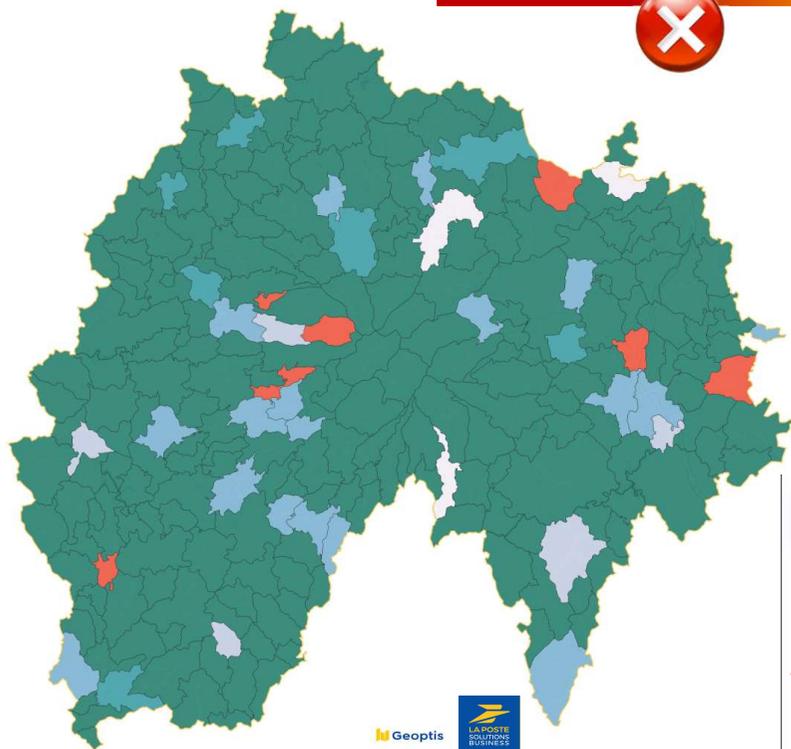
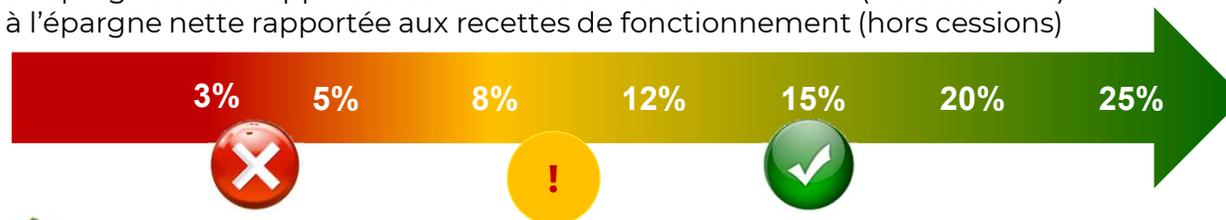
Les taux d'épargne

Le **taux d'épargne de gestion** est égal à l'épargne de gestion rapportée aux recettes de fonctionnement (hors cessions)

Le **taux d'épargne brute** est égal à l'épargne brute rapportée aux recettes de fonctionnement (hors cessions)

Le **taux d'épargne nette** est égal à l'épargne nette rapportée aux recettes de fonctionnement (hors cessions)

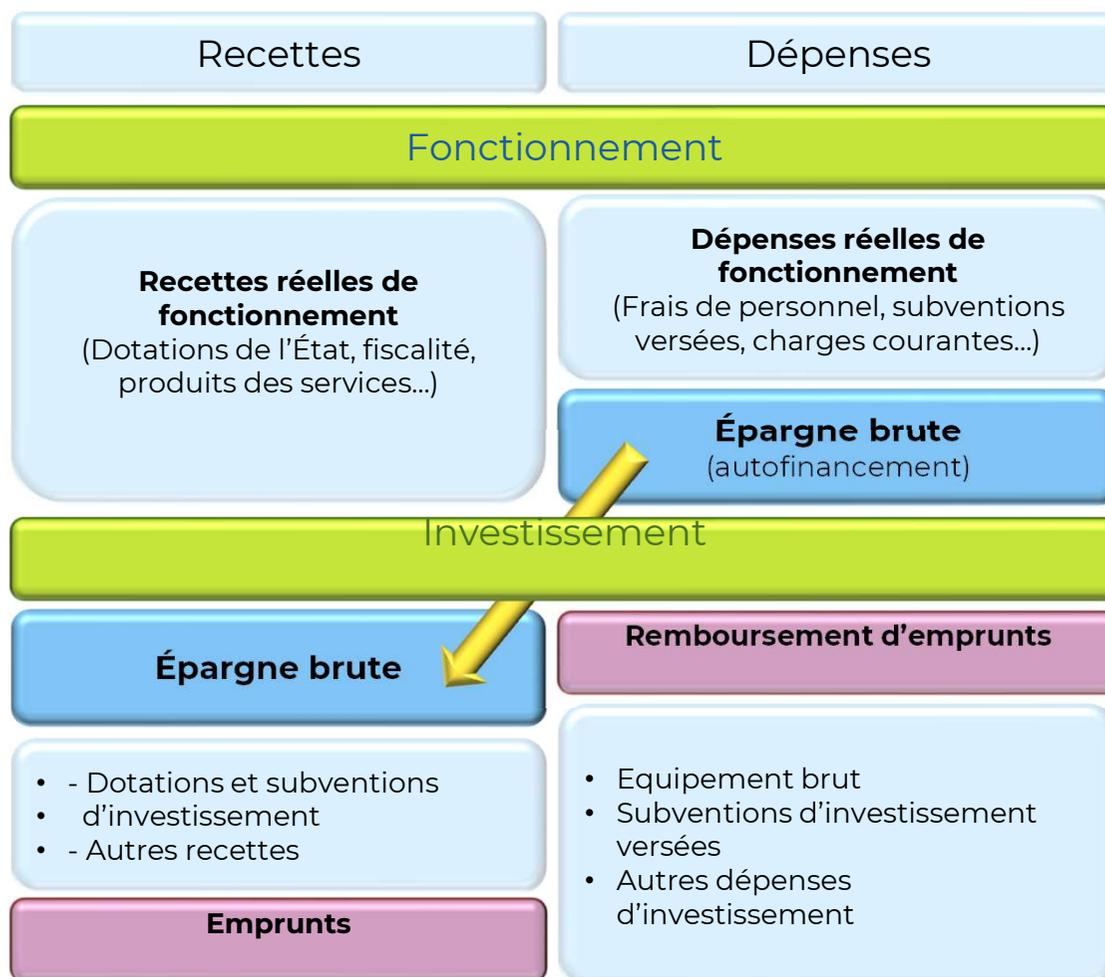
Ratio du taux d'épargne brute



Source : DGFIP, comptes de gestion 2022 (BP), Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS



Du fonctionnement à l'investissement : le remboursement de la dette



Un des éléments de la « règle d'or » impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres.

Parmi ces ressources, l'autofinancement est le constituant structurel

Mais les échéances en capital des emprunts peuvent aussi être remboursées par des recettes spécifiques : F.C.T.V.A. ou subventions versées avec décalage, cessions d'actifs.

C'est notamment le cas des « emprunts-relais » contractés en attendant le versement des subventions.

Et un emprunt qui fait l'objet d'un remboursement anticipé peut éventuellement être refinancé par un nouvel emprunt.

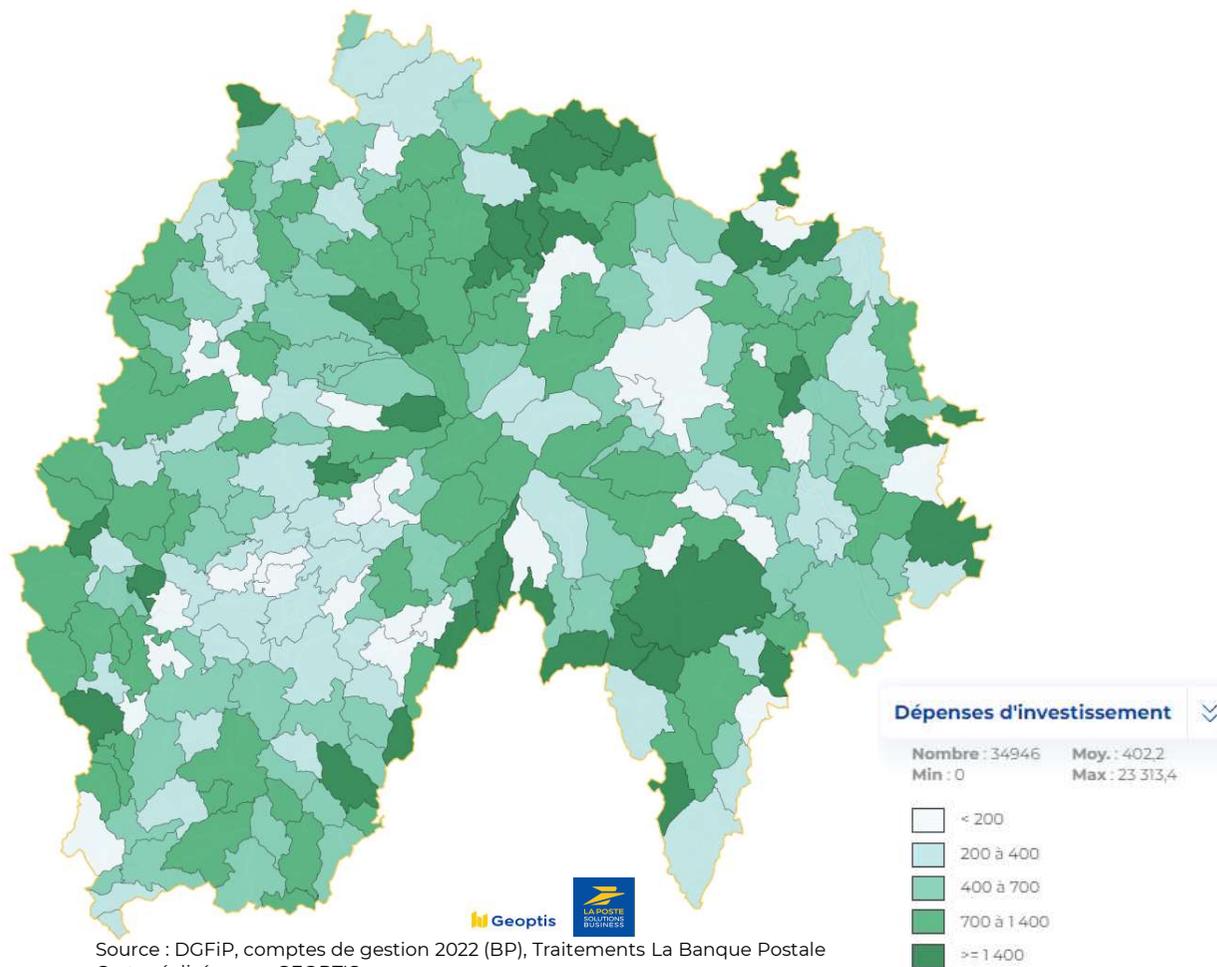
2. La politique d'investissement et son financement

Les dépenses d'investissement hors dette

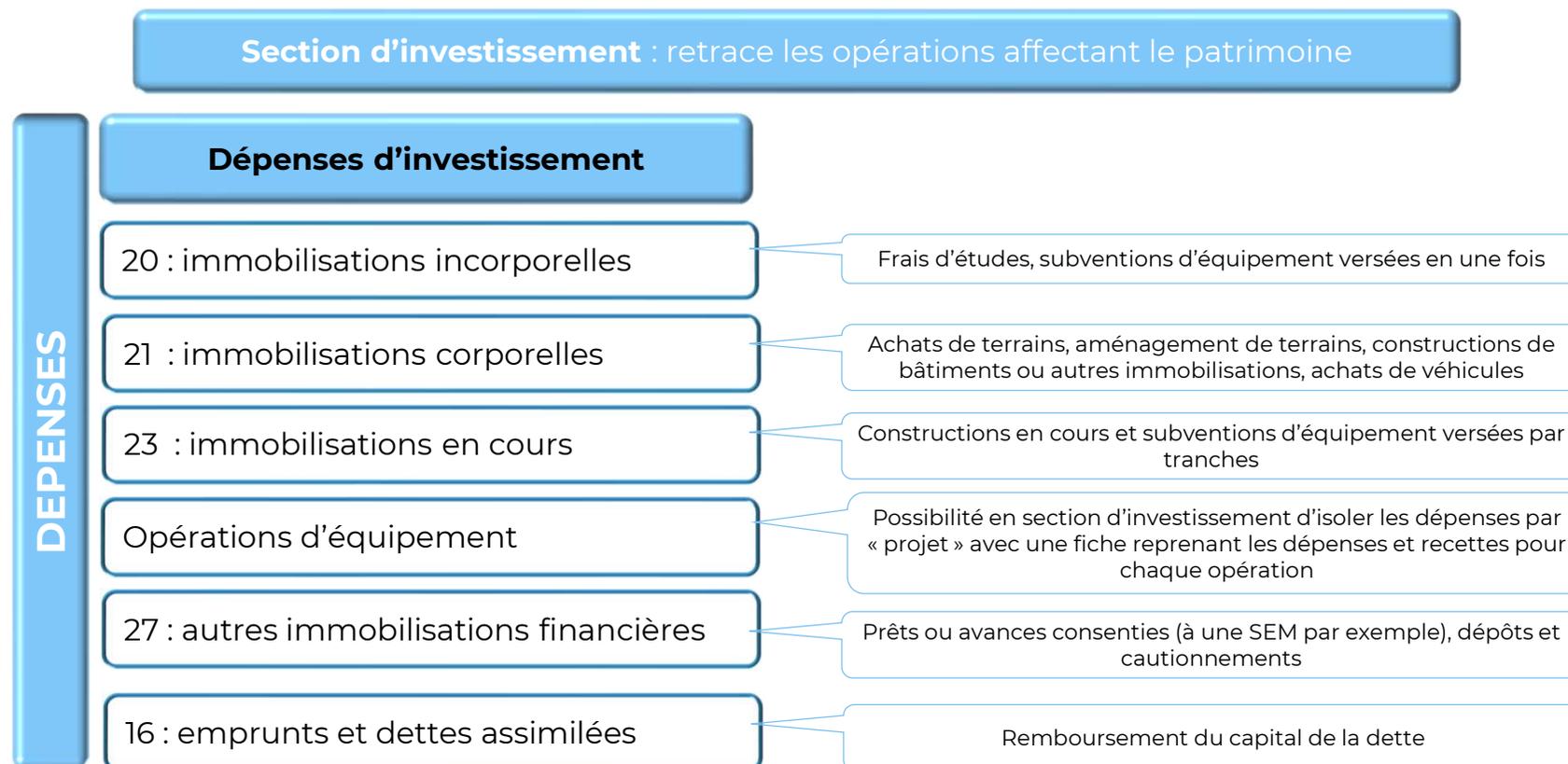
Elles se composent principalement :

- **des dépenses d'équipement brut** : ce sont des opérations non répétitives qui se traduisent par un enrichissement de la valeur du patrimoine de la collectivité. Elles se composent des comptes d'immobilisations 20 (hors 204), 21, 23 et opérations d'équipement individualisées.

- **des subventions d'investissement versées** par la collectivité à des partenaires publics ou privés. Ces subventions constituent un investissement indirect. Elles correspondent au compte 204.



2. La politique d'investissement et son financement

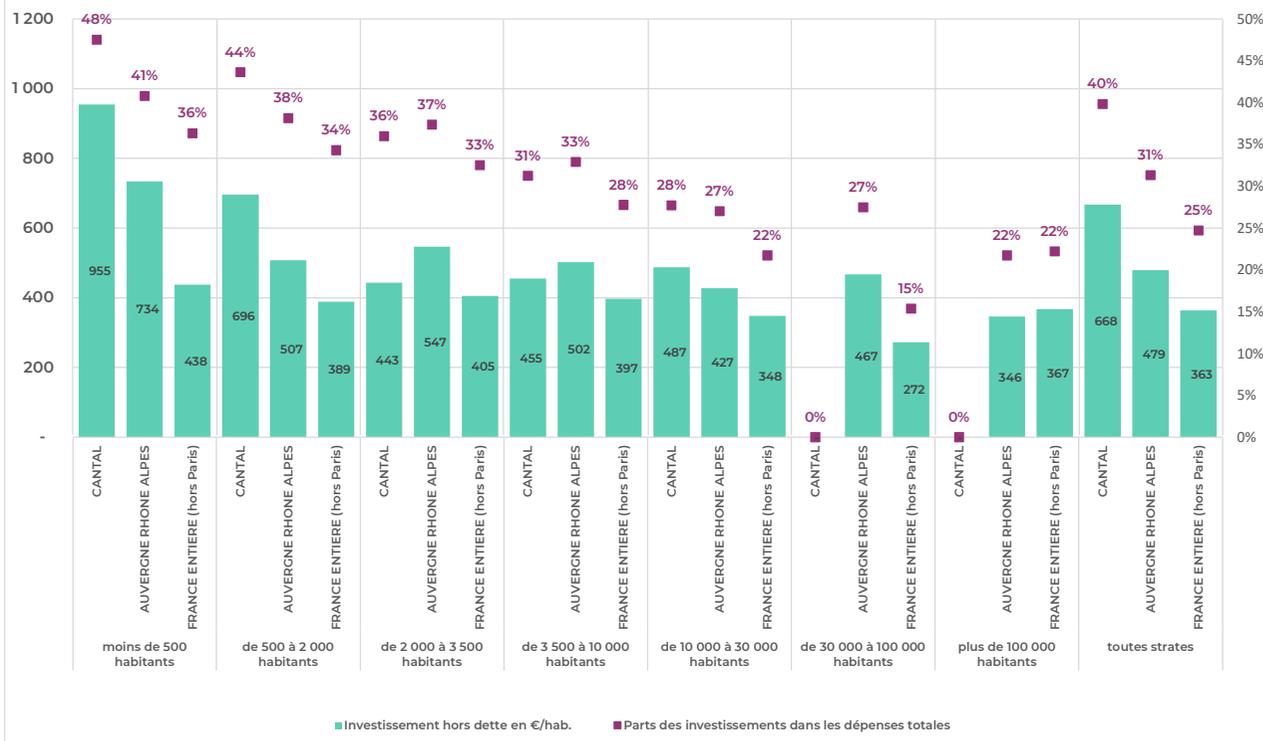


2. La politique d'investissement et son financement



Analyser : l'effort d'investissement

Le poids des investissements hors dette en euro par hab. et dans le total des dépenses



Le poids des investissements est fonction de la taille de la commune et de sa position géographique.

En moyenne, les communes investissent autour de 363 euros par habitant (668 € pour les communes du Cantal).

Pour les communes rurales (moins de 3 500 habitants) les dépenses d'investissement représentent 34 % du total des dépenses (contre 21 % pour les communes urbaines), dans le cas des communes du Cantal, les ratios sont respectivement 45 % et 29 %.

Ces ratios peuvent évoluer fortement sur certaines communes de petite taille, en fonction des investissements réalisés : gros équipement réalisé sur le mandat

2. La politique d'investissement et son financement



Identifier des marges de manœuvres sur les investissements

Les investissements de développement : il s'agit de financer de nouveaux équipements publics (école, salle municipale, médiathèque ...)

- Peuvent impacter demain la section de fonctionnement : charges de chauffage et d'électricité, personnel supplémentaire ...



Depuis la loi NOTRe, il est obligatoire d'évaluer l'impact des investissements sur les dépenses futures pour les montants supérieurs au seuil suivant

Taille de la commune ou EPCI	Seuils fixés pour étude d'impact
Moins de 5 000 habitants	150 % des RRF
De 5 000 à 14 999 habitants	100 % des RRF
De 15 000 à 49 999 habitants	75% des RRF
De 50 000 à 400 000 habitants	50% des RRF ou 50 M€
Plus de 400 000 habitants	25% des RRF ou 100 M€

Les investissements de « renouvellement » et ou « d'entretien »

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics pour réduire la facture énergétique
- Choisir des éclairages publics plus économes
- L'entretien régulier du patrimoine évite que celui-ci se dégrade avec demain des investissements plus coûteux (voirie, réseau, assainissement, toiture, etc.).

Investir pour développer de nouvelles recettes ?

- Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics
- Acquisition de logements / commerces pour mise en location (revenus réguliers)

2. La politique d'investissement et son financement



Identifier des marges de manœuvres sur le financement des investissements

En amont de chaque investissement, bien identifier les subventions possibles (État, Région, Département, Intercommunalité, Fonds européens...).

Financer les investissements par cession de patrimoine :

- Une bonne connaissance de son patrimoine
- Conserver uniquement les bâtiments nécessaires
- Vendre les biens inutilisés ou trop coûteux à entretenir

Recherche de financements alternatifs :

- Fondation du Patrimoine
- Faire appel au financement participatif – KissKissBankBank
- Valoriser les certificats d'économie d'énergie sur vos travaux

2. La politique d'investissement et son financement

Comment sont financées les dépenses d'investissement (hors dette) de la collectivité ?

1. Épargne nette : épargne brute corrigée de l'amortissement du capital

2. Recettes d'investissement hors emprunt : seconde ressource constituée par les recettes d'investissement hors compte 16 (dotations, subventions, cessions d'actifs, etc.)

3. Recours à l'emprunt : recette du compte 16 qui vient compléter les moyens de financement des investissements.

4. La variation du fonds de roulement : elle correspond au résultat de l'exercice.

Si elle est positive (les recettes totales de l'exercice sont supérieures aux dépenses totales) les moyens de financement alimentent une augmentation du fonds de roulement.

Si elle est négative, le fonds de roulement contribue au financement de l'investissement.

Ces trois modes de financement diffèrent quant à leurs impacts à court et moyen terme, sur l'équilibre du budget de la collectivité.

Le résultat de l'exercice N s'ajoute au solde de clôture N-1 :

il s'agit du solde global (en pratique il est excédentaire) de clôture au 31/12, qui correspond à l'ensemble des résultats de tous les exercices antérieurs.

2. La politique d'investissement et son financement

32

Les leviers : l'emprunt

Recours à l'endettement

- Doit intégrer le principe de l'équilibre budgétaire
- Les emprunts sont exclusivement destinés à **financer des investissements**
- Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget. Ils peuvent aussi être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat.

Mais de plus en plus de financements sont fléchés sur des dépenses « vertes »

En pratique

- **Définir ses marges de manœuvre**

Apprécier la situation actuelle (coût et stock), évaluer les capacités sur la base de plusieurs ratios, connaître son niveau de trésorerie

- **Un financement qui impacte les générations à venir qui utiliseront les biens**

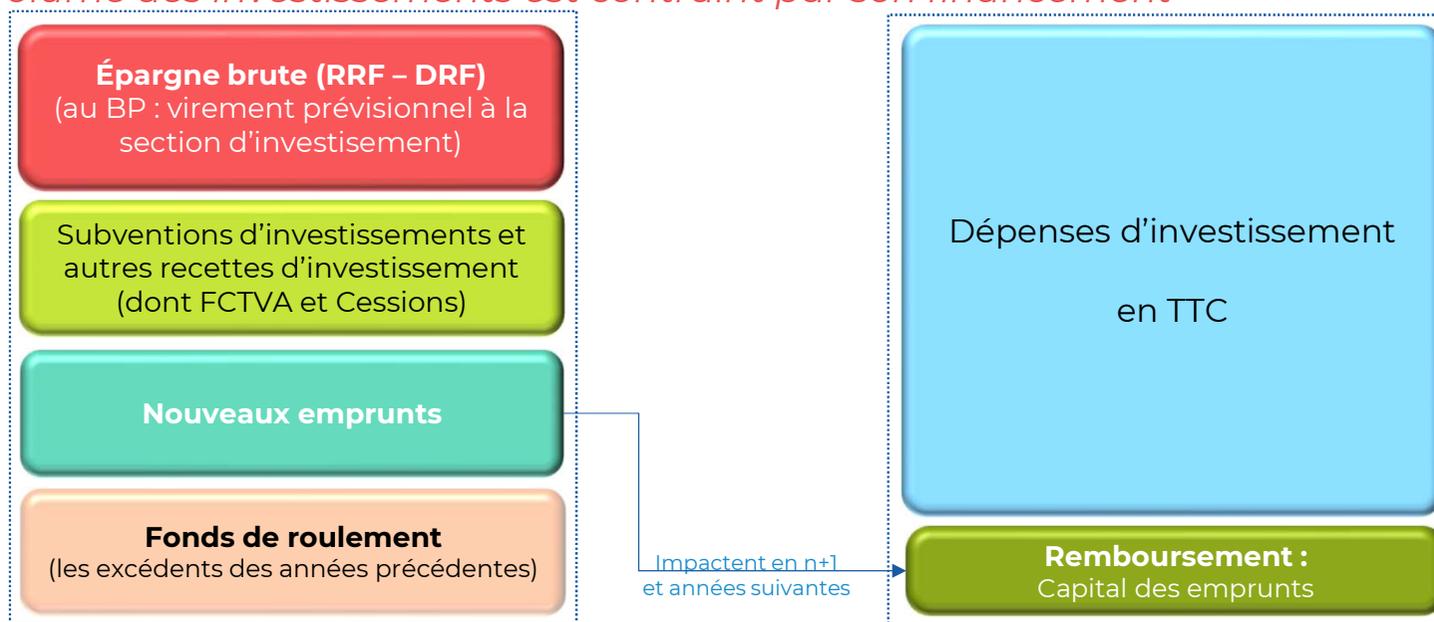
Les emprunts d'aujourd'hui constituent une dépense obligatoire à honorer sur la totalité des années du contrat.

2. La politique d'investissement et son financement



Déterminer sa capacité d'emprunt

Le volume des investissements est contraint par son financement



Le fait qu'une collectivité locale rembourse rapidement sa dette lui donne une nouvelle capacité d'emprunt (le remboursement de la dette reconstitue la capacité d'emprunt).

La durée de l'amortissement doit tenir compte de la nature des investissements : afin de faire peser la charge du remboursement de la dette sur les générations qui profiteront de l'équipement.

2. La politique d'investissement et son financement



L'impact de la durée de l'emprunt sur les soldes d'épargne

Analyse exécution budgétaire
(compte administratif) :

Cas 1 : prêt de 100 sur durée de 10 ans
en amortissement constant de 10

Cas 2 : prêt de 100 sur durée de 20 ans
en amortissement constant de 5

	Cas 1	Cas 2
Recettes de fonctionnement	120	120
Dépenses de fonctionnement	100	100
Épargne de gestion	20	20
Remboursements de dette (capital et intérêts)	10	5
Épargne nette	10	15

Adapter la durée des emprunts aux investissements financés, et en partant sur des durées longues lorsque cela est justifié, permet de dégager plus d'autofinancement net.

Durées indicatives sur certains investissements :

- Véhicules : 5 ans
- Voirie : de 10 à 12 ans
- Bâtiments publics : de 20 à 30 ans
- Réseaux d'eau et d'assainissement : 30 à 70 ans

En réduisant son remboursement de dette (durée d'emprunt plus longue), la collectivité peut soit :

1. diminuer le recours à l'emprunt en conservant le même effort d'investissement
2. accroître son résultat de clôture (réserve)
3. investir plus tout en conservant le même volume d'emprunt

2. La politique d'investissement et son financement



Connaître le stock de dette de la commune

En fonction de son aversion au risque, de la capacité à pouvoir agir, du poids de la dette, la commune doit définir une stratégie de dette :

- Par des prêts en taux fixe (sécurité du taux, visibilité budgétaire)... mais sans profiter d'une éventuelle baisse des taux
 - *Sur les taux fixes, l'indemnité en cas de remboursement anticipé (IRA) est souvent une indemnité actuarielle : faire une estimation pour voir si la renégociation « vaut le coup »*
- Ou avec des prêts indexés (pour tirer parti de la baisse des taux) mais en surveillant l'évolution des index monétaires
- Bien adosser la durée de la dette par rapport aux équipements financés, durée moyenne de l'encours de dette
- Etaler les échéances de prêts tout au long de l'année pour ne pas trop absorber la trésorerie (et éviter des échéances annuelles élevées en début d'exercice)
- Lister les prêts arrivant à maturité... ce qui permet de donner de nouvelles marges de manœuvres pour emprunter
 - *Et de la visibilité au partenaire bancaire.*
- Vision prospective de l'évolution des taux
- Programmation pluriannuelle des investissements, anticipations d'autofinancement
- Cela est propre à chaque collectivité locale et dépend de son « profil » emprunteur et sa capacité à suivre la dette.

2. La politique d'investissement et son financement



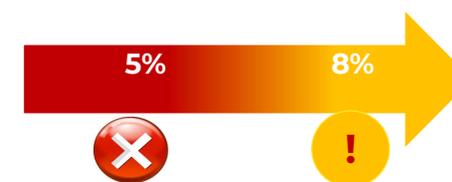
Déterminer sa capacité d'emprunt : Impact d'un nouvel emprunt

1. Capacité de désendettement à terme
= (encours de dette actuel + emprunt nouveau - remboursement de la dette) /
épargne brute intégrant les frais financiers du nouvel emprunt
2. Taux d'endettement à terme
= (encours de dette actuel + emprunt nouveau - remboursement de la dette) /
recettes réelles de fonctionnement
3. Annuité de dette nouvelle
A mettre en perspective avec
 - L'épargne nette dégagée (EN > 0 après nouvel emprunt)
 - Les tombées d'échéances futures concernant des emprunts en fin de vie
 - Les recettes (éventuelles) liées au nouvel investissement

La commune est-elle en capacité de pouvoir absorber la nouvelle charge de dette au regard de la règle de l'équilibre budgétaire ?

Maintenir un taux d'épargne brute suffisant pour faire face demain :

- Aux échéances futures des prêts
- A l'autofinancement de certains investissements : entretien courant et petits travaux



2. La politique d'investissement et son financement



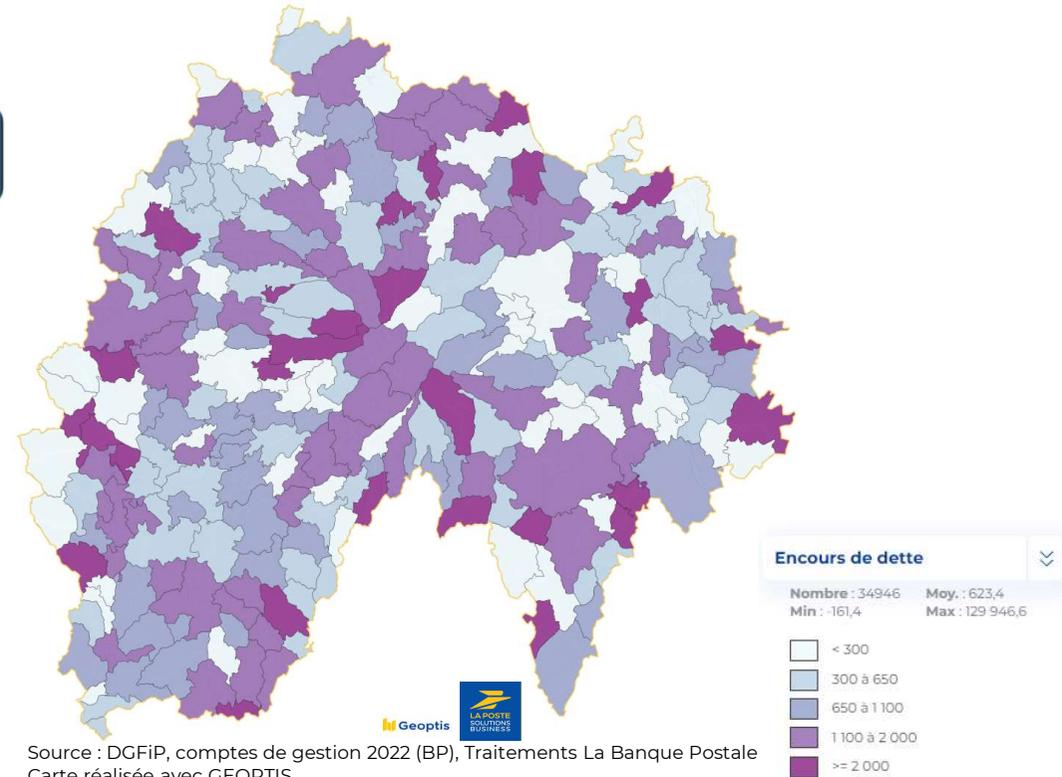
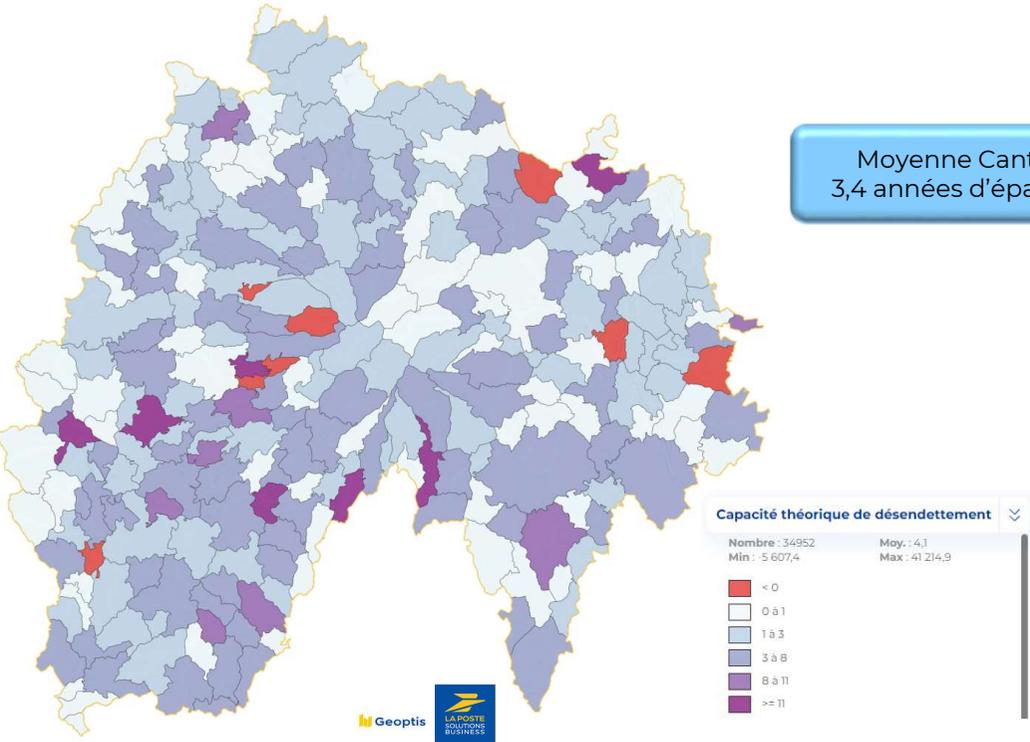
La capacité de désendettement

C'est un des indicateurs mesurant la solvabilité d'une collectivité : combien d'années sont nécessaires si la commune affecte la totalité de ses excédents de fonctionnement à se désendetter ?
= Encours de dette / Épargne brute



Moyenne nationale :
4,4 années d'épargne

Moyenne Cantal :
3,4 années d'épargne



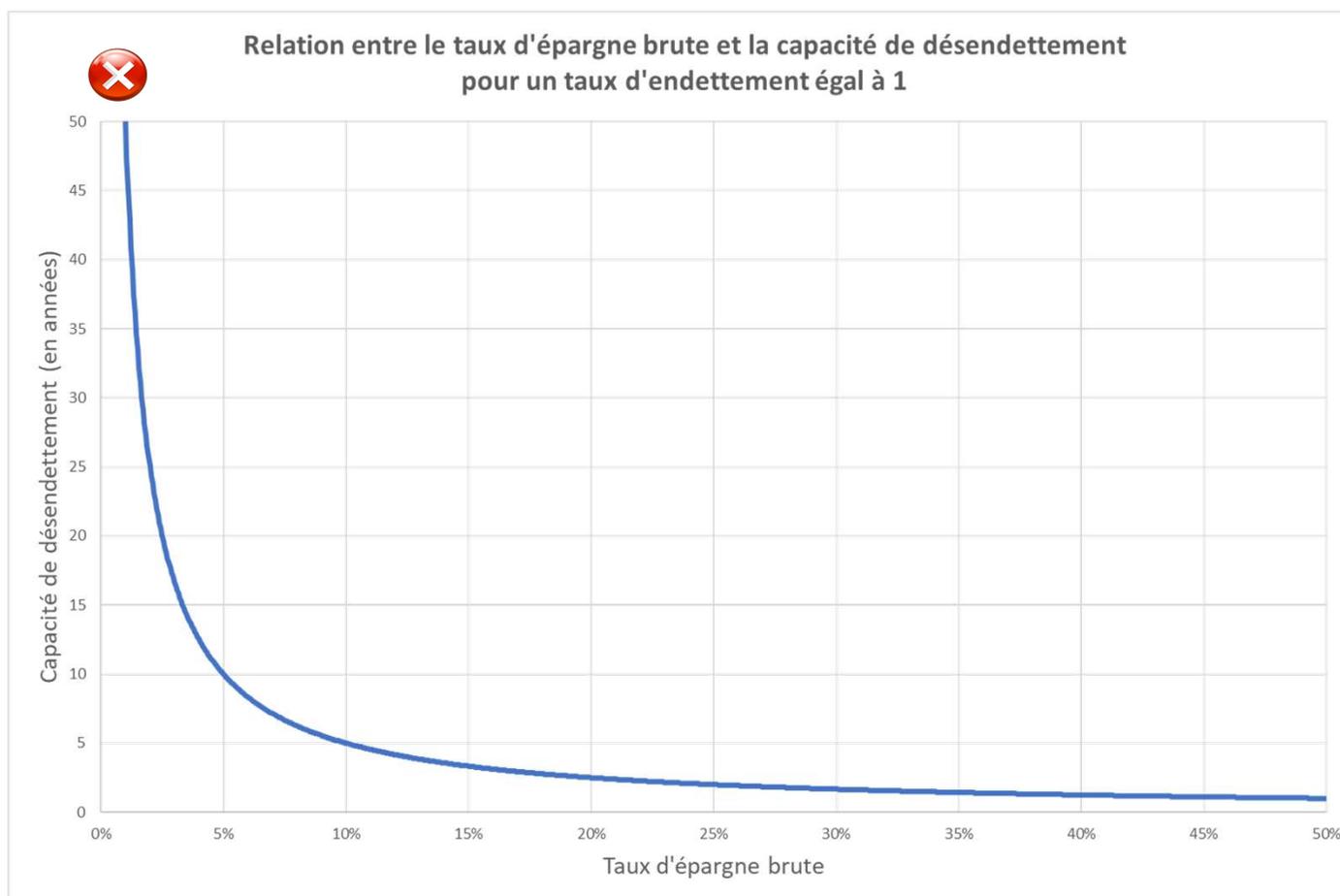
Source : DGFiP, comptes de gestion 2022 (BP), Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS

Source : DGFiP, comptes de gestion 2022 (BP), Traitements La Banque Postale
Carte réalisée avec GEOPTIS

2. La politique d'investissement et son financement



Le taux d'endettement : un ratio obligatoire mais ambigu



2. La politique d'investissement et son financement



Taux d'endettement, épargne brute et CAPDES sont à analyser ensemble

	Commune 1	Commune 2 Peu de dette mais de nombreuses dépenses de gestion ... une épargne faible	Syndicat A De gros investissements financés par emprunt, mais peu de dépenses de gestion
Recettes réelles de fonctionnement	100	100	300
Dépenses réelles de fonctionnement	75	95	50
Épargne brute	25	5	250
Taux d'épargne brute	25%	5%	83%
Dette	150	50	600
CAPDES	6 ans	10 ans	2,4 ans
Taux d'endettement	150%	50%	200%
Si ajout de 50 de dette	CAPDES : 8 ans et TE de 200%	CAPDES : 20 ans et TE de 100%	CAPDES : 2,6 ans et TE de 217%

Une dette élevée peut être absorbée si la collectivité dégage de l'épargne.
Le recours à des prêts relais modifie fortement les ratios : à préciser.

3. L'arrêt des comptes



Exercice 2023

- Arrêt des comptes et constatation des résultats de chaque section et de clôture
 - => résultat de la section = différence entre les titres émis et mandats émis
- Détermination des restes à réaliser (en investissement uniquement)
- Rattachement des charges et produits à l'exercice (en fonctionnement) dans le cadre de la **journée complémentaire** (engagements donnant lieu à des services sur N, mais payés en N+1)
- Résultat comptable de l'exercice
 - +/- résultat de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur
 - → Résultat à reporter et/ou à affecter
- Préparer le vote du prochain budget ou décision modificative pour reprise des résultats

3. L'arrêt des comptes

L'affectation du résultat

Après arrêt du compte de gestion par le comptable public et constatation de la concordance avec le compte administratif (et vote), le conseil municipal procède à l'affectation de ces résultats.

Le résultat d'investissement (soit un déficit, soit un excédent) est réporté sur l'exercice suivant,

- S'il s'agit d'un déficit : il constitue une dépense d'investissement pour l'exercice suivant.
- **S'il s'agit d'un excédent** : il constitue une recette d'investissement pour l'exercice suivant.

Le résultat de fonctionnement (soit un déficit, soit un excédent) est réporté sur l'exercice suivant,

- **S'il s'agit d'un excédent** : il doit être affecté prioritairement et jusqu'à son montant si possible, à la couverture du déficit d'investissement constaté.
Ce montant affecté constitue une recette d'investissement.
Le solde peut alors être affecté soit encore à l'investissement, soit au fonctionnement (solde d'exécution reporté) soit aux deux dans des proportions librement choisies.
- **S'il s'agit d'un déficit (ponctuel et exceptionnel)** : il constitue une dépense de fonctionnement pour l'exercice suivant.

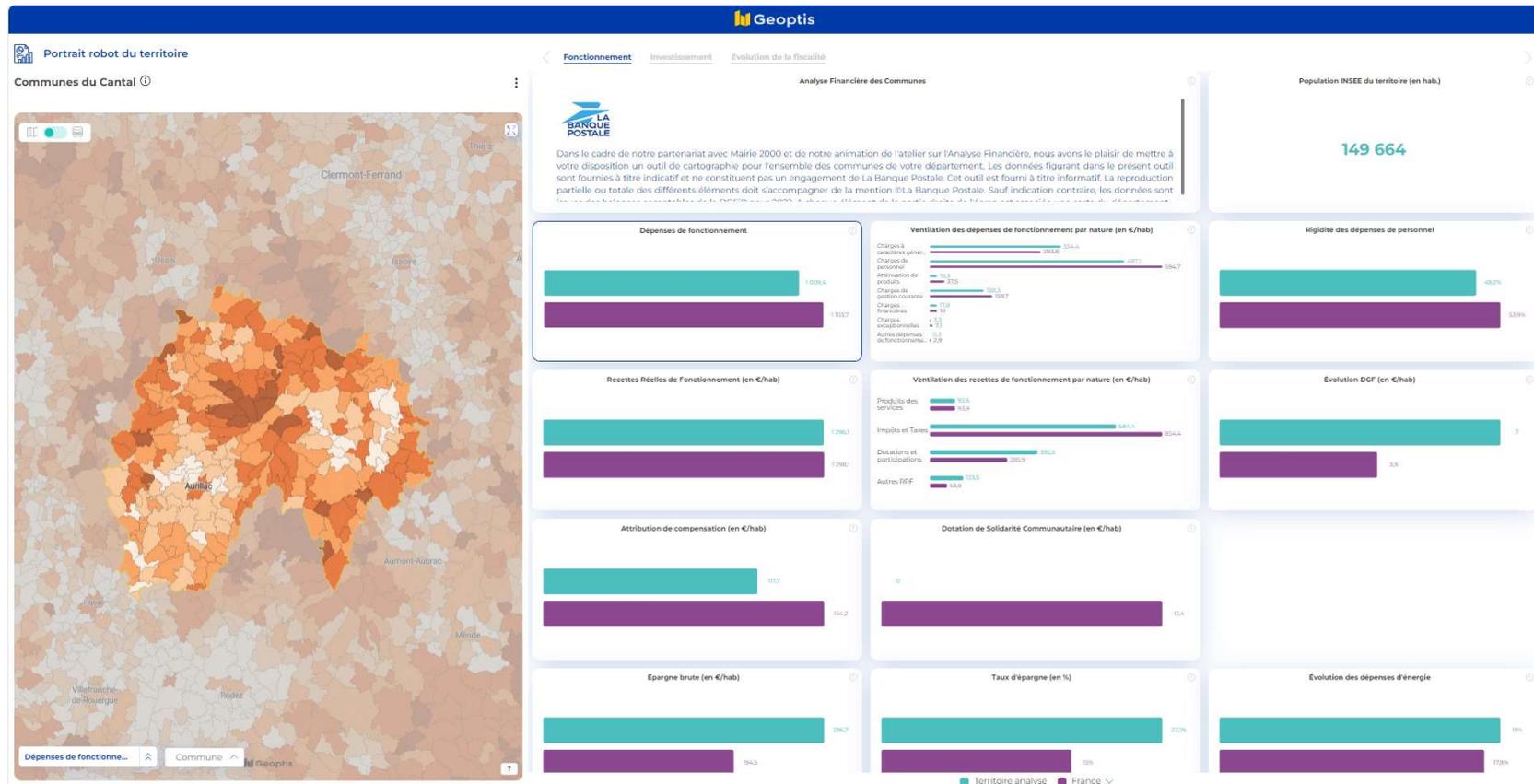
LES ATELIERS DE MI-MANDAT

DE L'ASSOCIATION DES
MAIRES DU CANTAL



Pour accéder aux cartes de votre département

<https://gms.globalmapsolution.com/share/ad61a1d4-8485-4e22-9aa8-1a9d5f36905c>



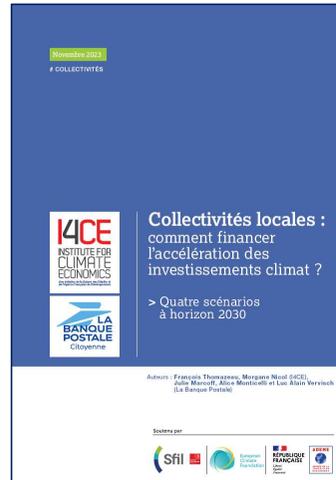
LES ATELIERS DE MI-MANDAT

DE L'ASSOCIATION DES
MAIRES DU CANTAL



Retrouvez les publications de la Direction des études

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes.financeslocales.html>



Abonnez-vous en ligne pour être averti(e) des nouvelles publications

<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/formulaire-abonnement.html>



etudes-secteurlocal@labanquepostale.fr

